



Revue de presse Transmission et Reprise d'entreprises

Novembre 2007

 **ÉNÉRICE**

Avec le concours du



Fonds Unique
de Pérequisition



avec le soutien du FSE Objectif III

1 - Baromètre des Reprises et Cessions d'entreprises : "Une entreprise sur cinq est à reprendre dans les 5 ans (entreprise de 0 à 99 salariés) – CCI Entreprendre en France et du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables de Paris septembre 2007

Du 16 au 31 mai 2007, une étude a été réalisée auprès de 590 dirigeants repreneurs ou futurs cédants issus d'un échantillon national représentatif de 843 dirigeants d'entreprises de 0 à 99 salariés. Depuis la première édition effectuée en 2003 auprès de dirigeants, le panorama en France a évolué. Les créations sont en nette augmentation et les entreprises créées tendent à se rajeunir : 45% des dirigeants actuels ayant créé leur entreprise l'ont fait dans les 5 années précédentes, contre 35% en 2003.

On retient de ce baromètre 4 enseignements majeurs :

- 20% des entreprises françaises sont à reprendre dans les 5 ans
- La « zen attitude » des cédants : un optimisme préjudiciable à une bonne préparation ?
- 74% des repreneurs estiment qu'il a été facile de reprendre
- Les organismes consulaires et les experts comptables restent incontournables.

2 - Aider les entreprises en phase de transmission – Un « guide des bonnes pratiques » des mesures de soutien à la transmission de propriété des entreprises – Commission Européenne – Publié le 1^{er} janvier 2003

→ Dans les 10 prochaines années, un tiers environ des entreprises européennes (610 000 petites et moyennes entreprises) feront l'objet d'une transmission, souligne Erkki Liikanen, membre de la Commission européenne chargé des entreprises et de la société de l'information. Droits de succession, droit des sociétés, transmission de direction, le cadre réglementaire est souvent complexe, ce qui implique un processus long qui doit être préparé longtemps à l'avance. Datant de 2003, ce guide reste d'actualité puisqu'il fournit des exemples pratiques de soutien, au niveau européen, à la transmission d'entreprise.

3 - Demande d'aides à la création d'entreprise : nouvelles procédures – Décret n°2007-1396 du 28 septembre 2007, JO du 29 septembre (...) - *Légifrance, 9 octobre 2007*

→ Rappel (cf. fiche « Aide à la transmission - reprise d'entreprises) :

- l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'une entreprise (ACCRE) permet de soutenir un demandeur d'emploi qui souhaite créer ou reprendre une entreprise en lui accordant une exonération de cotisations sociales, des aides au conseil et pour certaines personnes, une aide financière.
- l'encouragement au développement d'entreprises nouvelles (EDEN) prend la forme d'une avance remboursable, c'est-à-dire un prêt sans intérêt remboursable dans un délai maximum de 5 ans.

A compter du 1^{er} décembre 2007, le dossier de demande d'ACCRE n'aura plus à être déposé à la DDTEFP mais auprès du centre de formalités des entreprises (CFE) compétent : Chambre de commerce, Chambre des métiers...

A compter du 1^{er} décembre 2007, les dossiers de demande d'EDEN seront instruits, soit par l'organisme mandaté à cet effet au niveau local, soit en l'absence de désignation de ce dernier, par le préfet du département.

4 - Prochain Salon des Entrepreneurs 2008 : les 6 et 7 février 2008 - Palais des Congrès de Paris – pas d'article joint

→ Le salon des entrepreneurs permet, durant deux jours, de rencontrer les acteurs de projet d'entreprise. Plus de 1 200 experts sont réunis pour échanger et conseiller.

La transmission d'entreprise sera également au programme avec :

- un cycle de conférences techniques pour évaluer, valoriser, reprendre, céder et transmettre une entreprise
- des consultations individuelles avec des experts de la reprise et de la transmission
- des bourses d'opportunités: offres de reprise dans toute la France.

5 - CCI - Entreprendre en France et l'Ifop ont lancé un observatoire permanent des créateurs et repreneurs d'entreprise – Site de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI), juin 2007- pas d'article joint

→ En France, une grande partie des porteurs de projets, devenus créateurs ou repreneurs d'entreprise, passe par CCI - Entreprendre en France (CCI-EEF). Le réseau a donc souhaité solliciter l'Ifop pour mettre en place un observatoire permanent des porteurs de projets. L'objectif de cet observatoire est, d'une part, de mieux connaître les porteurs de projets français (environ 250 000). D'autre part, il permet au réseau de se positionner face aux pouvoirs publics en leur apportant une analyse précise des attentes de ces personnes. Enfin, il permettra de faire évoluer l'offre des services (proposition de formations à distance).

Cas d'entreprise

6 - Transmission familiale d'entreprise : former les « héritiers » - Anact, septembre 2007

→ Le dirigeant d'une entreprise d'élagage songe à passer le relais à ses deux fils. Cette transmission implique un dispositif de formation permettant aux successeurs d'acquérir les compétences entrepreneuriales et managériales nécessaires à leurs fonctions. Ce transfert entraîne par ailleurs des changements dans l'organisation du travail.



GÉNÉRICE

Avec le concours du



Fonds Unique
de Péréquation



avec le soutien du FSE Objectif III